

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 30/01/2018	Délibération n° 2018/02 – p1/2
Objet : Débat d'orientation budgétaire	
Nomenclature de télétransmission : 7.1 Décision budgétaire	

Nombre de membres L'an deux mille dix-huit,
 En exercice : 36 Le trente janvier à vingt heures,
 Présents : 27
 votants : 33 Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué le
 Procurations : 6 vingt-deux janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la
 Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Adjoint au Maire de Saint-Maurice et
 Président du Syndicat.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Serge FRANCESCHI, Sabine PATOUX, Stephan SILVESTRE, Muguet NGOMBE, Jean-Raphaël SESSA, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Philippe FRANCINI, Stéphane CHAULIEU, Régine LANGLOIS, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Corinne POIGNANT, Christophe LINI, Pierre JUNILLON, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Christian FOSSEYEU, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Emile JOSSELIN a donné pouvoir à Joël PESSAQUE
 Francis SELLAM a donné pouvoir à Stéphane SILVESTRE
 Carole DRAI a donné pouvoir à Henri PETTENI
 Benoît WOSSMER a donné pouvoir à Alain GUETROT
 Isabelle LAFON a donné pouvoir à Christian FOSSEYEU
 Claudia MARSIGLIO a donné pouvoir à Michel CLERGEOT

Sont absents excusés :

Florence TORRECILLA
 Christophe IPPOLITO
 Philippe SAJHAU

Alain GUETROT, Président, expose au Comité ce qui suit :

La loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire,

La loi NOTRe, adoptée le 7 août 2015 apporte des précisions supplémentaires sur la structure du rapport qui accompagne le débat d'orientation budgétaire,

Ce débat d'orientation budgétaire a pour objet d'associer le comité syndical à la préparation du budget primitif qui conditionne l'action du syndicat. C'est un acte de prévision dont la préparation mobilise l'ensemble des acteurs du syndicat.

Le rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération présente les grandes orientations et leur impact sur le budget prévisionnel 2018 et expose l'évolution des dépenses et des effectifs.

Accusé de réception en préfecture
 094-259401099-2018-01-30-D-2018-02-DE
 Date de télétransmission : 08/02/2018
 Date de réception préfecture : 08/02/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

et la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment

Séance du 30/01/2018	Délibération n° 2018/02 – p2/2
Objet : Débat d'orientation budgétaire	
Nomenclature de télétransmission : 7.1 Décision budgétaire	

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1 : prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire concernant le budget 2018.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DUMENT SIGNÉ

Fait à La Varenne, le 30 janvier 2018

(PJ : 1 rapport d'orientation budgétaire)

Le Président
Alain GUETROT



A circular blue stamp with the text: "Syndicat Mixte du Secteur Central du Val-de-Marne - Seine-Saint-Denis", "INFOCOM 94", "92, boulevard de Marne", "94214 LA VARENNE", "CEDEX". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20180130-D-2018-02-DE
Date de télétransmission : 08/02/2018
Date de réception préfecture : 08/02/2018